

## CONDITIONS DE VENTE DE VAJRA SRL

Voici les conditions générales (ci-après : "conditions générales") de Vajra SRL dont le siège social est situé avenue des Princes 40/3 à 1300 Wavre sous le numéro 0414.882.460 (ci-après : "Vajra").

1. Les stipulations dans les présentes conditions générales font partie intégrante de toutes nos transactions commerciales, indépendamment de toutes clauses subsidiaires ou contradictoires communiquées par nos parties contractantes, sauf acceptation explicite et par écrite de notre part.

Par la réception des présentes conditions de vente, la partie contractante reconnaît avoir pris connaissance de toutes les conditions et y avoir marqué sans réserve son accord, même si elles sont en contradiction avec ses propres conditions d'achat, sauf contestation à formuler dans les 5 jours ouvrables à partir de la première communication des présentes conditions.

La nullité d'une clause, en tout ou en partie, n'entraîne pas la nullité des autres conditions générales.

2. Les conventions conclues avec nos délégués, nos représentants ou avec leurs agents doivent, pour être valables, être ratifiées par les personnes habilitées à représenter Vajra SRL.

3. Nos prix sont toujours donnés sans engagement et sont revisables suivant les modifications du marché, postérieures à la réception de nos offres ou confirmations de commandes. Nous nous réservons le droit de vous facturer au prix définitif basé sur le montant qui nous aura été porté en compte par notre fournisseur. Toutes modifications incombent à l'acheteur, y compris celles trouvant leurs origines dans les impôts, taxes, droits d'entrée, fluctuation de cours, etc...

4. Les délais de livraison ne sont pas de rigueur et ne sont jamais formellement garantis. Ils sont donnés simplement à titre d'indication. Les retards ne peuvent en aucun cas justifier de la part du client, soit l'annulation de la commande, soit la résolution de celle-ci. En aucun cas nous ne serons tenus de devoir payer une indemnité quelconque du chef de retard.

5. Si l'exécution de nos obligations se trouve empêchée par une cause étrangère, notamment par cas fortuit ou force majeure, l'exécution du contrat sera suspendue, si l'obstacle n'est que temporaire et éteinte si l'obstacle est définitif.

6. Aucun retour généralement quelconque de marchandises n'est accepté sans notre accord écrit préalable.

7. Quelle que soit la destination des marchandises et les conditions de la commande, la livraison est réputée effectuée dans nos entrepôts avant l'expédition, sauf conventions contraires expresses agréées par écrit de notre part. La livraison est effectuée soit par la remise directe au client, soit par simple avis de mise à disposition, soit par la délivrance des

marchandises dans nos entrepôts à un expéditeur ou transporteur désigné par le client ou à défaut de cette désignation, choisi par nous.

8. Les marchandises voyagent aux risques et périls de l'acheteur, même en cas de vente - franco - destination. Les prix de transport sont remis à titre de renseignements et sans engagement de notre part. Les marchandises restent notre propriété jusqu'à paiement complet du prix d'achat. L'acheteur est néanmoins tenu de la perte même par cas fortuit ou de force majeure.

9. Toute réclamation sera envoyée par: fax, email ou courrier endéans les 8 jours de la réception des marchandises qui, à ce défaut, seront considérées comme agréées par l'acheteur. En aucun cas, notre responsabilité ne peut être engagée au-delà de la garantie accordée par nos fournisseurs (pour les produits ne provenant pas de nos fabrications). En cas de défaut ou d'erreur reconnue par nous, notre responsabilité se limitera à enlever et remplacer ce qui ne serait pas conforme à la commande ou aurait fait l'objet d'une erreur à notre seule discrétion et sans que l'acheteur puisse réclamer de dommages et intérêts.

10. La TVA en vigueur ou à venir est à charge du client.

11. Toutes nos factures sont payables au grand comptant:

a) Tout retard de paiement entraînera une majoration, de plein droit et sans mise en demeure préalable de 12% l'an, augmentée d'une indemnité forfaitaire et irréductible de 15 %, avec un minimum de 75,00 Euros. Outre cet intérêt, le montant de nos factures pourra également être majoré de 12,50 Euros pour un courrier envoyé et de 25,00 Euros pour le déplacement d'une personne.

b) Toute contestation, pour être recevable, doit être notifiée, sous huitaine, par recommandé, dès réception de la facture.

c) En cas de contestation, seuls les Tribunaux de notre juridiction sont compétents.

12. Lorsque le crédit de l'acheteur se détériore, nous nous réservons le droit, même après expéditions partielles d'une commande, d'exiger de l'acheteur les garanties que nous jugeons convenables en vue de la bonne exécution des engagements pris. Le refus d'y satisfaire nous donne le droit d'annuler tout ou partie du marché.

13. En cas de non-paiement d'une facture à l'échéance, nous nous réservons le droit d'exiger le paiement immédiat de toutes les factures non encore échues.

14. L'acceptation de traites en paiement ne peut en aucun cas donner lieu à une novation de dette.

15. Une participation aux frais administratifs et frais de port sera facturée pour les commandes d'un montant inférieur à 450€ HTVA (si colis, franco à partir de 170€ HTVA). Les livraisons à horaires spécifiques seront possibles mais pourront être facturées. Une

participation aux frais pourra être facturé si la commande n'a pas pu être livré au 1<sup>er</sup> passage du transporteur ou si il y a plusieurs colis.

16. Copyright concernant les droits d'utilisation et de reproduction des textes, illustrations et photos présentés sur le site: [www.vajra.be](http://www.vajra.be) et le Catalogue produits Vajra. Toute utilisation, pour quelque usage que ce soit, des textes, documents, photographies et informations présentés, même s'il ne s'agit que d'une utilisation d'une partie ou d'un extrait de ces informations, ne peut être faite qu'avec l'autorisation préalable et écrite de VAJRA SRL Est considéré comme une utilisation: la reproduction et a transmission de tout ou partie des informations, sous quelque forme que ce soit, par exemple sous forme imprimée, sous forme virtuelle, sous forme fichier(s) informatique(s) ou sur quelque support que ce soit.

17. L'acheteur s'interdit de vendre sur Internet directement ou indirectement (sauf accord écrit avec VAJRA SRL) les produits objets de commandes.

18. Le droit belge s'applique à tous les litiges relatifs ou découlant de nos offres et/ou accords. En cas de contestation, les tribunaux de Bruxelles sont seuls compétents.

## **ALGEMENE VERKOOPSVOORWAARDEN VAJRA BV**

Dit zijn de algemene voorwaarden (hierna: "algemene voorwaarden") van Vajra BV waarvan de maatschappelijke zetel gevestigd is te avenue des Princes 40/3 in 1300 Wavre onder het nummer 0414.882.460 (hierna: "Vajra").

1. De bepalingen van onze algemene voorwaarden zijn volledig van toepassing op al onze handelsverrichtingen, onafhankelijk van om het even welke bijkomstige of tegenstrijdige bepalingen, meegedeeld door onze contractspartijen, tenzij wij deze uitdrukkelijk of schriftelijk hebben aanvaard.

Door inontvangstname van onderhavig document erkent de contractspartij van onze voorwaarden kennis genomen te hebben en zich zonder voorbehoud ermee akkoord te hebben verklaard, behoudens schriftelijke betwisting binnen de vijf werkdagen na de eerste mededeling van onze algemene voorwaarden.

De nietigheid van een clause , of een gedeelte ervan, veroorzaakt geen nietigheid van de overige algemene voorwaarden.

2. De overeenkomsten gesloten met onze afgevaardigden, onze vertegenwoordigers of met hun agenten, dienen, om geldig te zijn, bekrachtigd te worden door onze Directie, die alleen onze vennootschap verbindt.

3. Onze prijzen worden steeds zonder verbintenis opgegeven en zijn onderhevig aan de eventueel door ons bedrijf vast te stellen wijzigingen sedert de aanbiedingen en orderbevestigingen. Wij behouden ons uitdrukkelijk het recht voor de definitieve eindprijs in rekening te brengen, gebaseerd op het aan ons door de leveranciers berekende bedrag. Alle wijzigingen welke intreden komen ten laste van de kopers, inbegrepen deze veroorzaakt door lasten, taksen, invoerrechten, koerswijzigingen, enz...

4. De leveringstermijnen worden enkel ten titel van inlichting gegeven en zijn niet bindend. De vertragingen kunnen uit hoofde van de cliënt geenszins, hetzij het nietig verklaren van de bestelling, hetzij de verbreking ervan, rechtvaardigen. In geen geval zullen wij gehouden zijn enige vergoeding te betalen uit hoofde van vertraging.

5. Indien de uitvoering van onze verplichtingen verhinderd wordt door een onbekende oorzaak, namelijk door toeval of overmacht zal de uitvoering van het kontrakt geschorst worden indien de verhindering tijdelijk is, en nietig verklaard worden indien deze verhindering definitief is.

6. Geen enkele terugzending van goederen, van welke aard ook, zal aanvaard worden zonder ons voorafgaand schriftelijk akkoord.

7. Wat de bestemming van de goederen en de bestellingsvoorwaarden betreft, zal behoudens uitdrukkelijke tegenstrijdige overeenkomsten door ons aanvaard, de levering beschouwd worden als zijnde uitgevoerd in onze magazijnen voor de verzending. De levering wordt uitgevoerd, hetzij door gewoon bericht van ter beschikkingstelling, hetzij door aflevering der goederen aan een expediteur of transporteur door de cliënt aangesteld of bij gebreke van deze aanduiding, door ons te kiezen.

8. Het vervoer van goederen gebeurt voor rekening en verantwoording van de koper, zelfs in geval van verkoop franco - bestemming. De vervoerkosten worden gegeven ten titel van inlichting en zonder verbintenis van onzentege.

De verkochte goederen blijven onze eigendom totdat de prijs volledig betaald is. De koper is nochtans verantwoordelijk voor het verlies ervan, zelfs door toeval of overmacht.

9. Elke klacht dient gemaakt te worden per fax, email of per brief binnen 8 dagen van ontvangst der goederen, die bij gebreke hieraan, beschouwd zullen worden als zijnde door de koper aanvaard. In geen enkel geval kunnen wij verantwoordelijkheid opnemen voor klachten die vallen buiten de waarborgen toegestaan, door onze leveranciers (voor producten niet door ons gefabriceerd). In geval van een door ons erkend gebrek of vergissing, zijn wij verantwoordelijk voor het terugnemen en het vervangen van hetgeen niet met de bestelling overeenstemt of dat het voorwerp zou uitmaken van vergissing van onzentege, zonder dat de koper schadevergoeding zou kunnen eisen.

10. De BTW van toepassing op het ogenblik van de bestelling of in de toekomst is ten laste van de cliënt.

11. Al onze facturen zijn contant betaalbaar bij levering:

a) elk uitstel van betaling heeft een vermeerdering tot gevolg, onmiddellijk inbaar en zonder verwittiging, van 12% op jaarbasis, verhoogd met een forfaitaire en onbetwistbare intrest van 15%, met een minimum van 75.00 euro. Buiten deze intresten kan het bedrag van onze facturen worden verhoogd met 12,50 euro voor een verzending en met 25,00 euro voor een persoonlijke verplaatsing.

b) Elk protest dient, om ontvankelijk te zijn, aangetekend te worden verzonden, binnen de 8 dagen, vanaf de ontvangst van de factuur.

c) In geval van betwisting, zijn enkel de rechtbanken van ons rechtsgebied bevoegd.

12. Indien de kredieten der aankoper verminderen, behouden wij ons het recht voor, zelfs na gedeeltelijke levering van goederen, van de aankoper geschikte waarborgen te eisen teneinde een goede uitvoering van de genomen verbintenissen na te leven. Weigering hieraan te voldoen, geeft ons het recht gans of gedeeltelijk de aankoop te vernietigen.

13. In geval van niet-betaling van een factuur op de aangeduide vervalddag, behouden wij ons het recht voor de onmiddellijke betaling te vorderen van alle nog niet vervallen facturen.

14. Het aanvaarden van wissels ter betaling kan in geen enkel geval tot schuldvernieuwing aanleiding geven.

15. Een bijdrage in de administratie- en verzendkosten zal in rekening worden gebracht voor bestellingen van bestellingen van minder 450€ exclusief BTW (indien pakket, gratis vanaf 170€ exclusief BTW). Leveringen op specifieke tijdstippen zijn mogelijk maar kunnen worden aangerekend. Een bijdrage in de kosten kan worden aangerekend indien de bestelling niet kon worden afgeleverd bij de 1e doorgang van de vervoerder of wanneer er meerdere pakjes zijn.

16. Copyright betreffende de gebruiksrechten en het gebruik van teksten, illustraties en foto's zoals terug te vinden op de site: [www.vajra.be](http://www.vajra.be) en de productcatalogoog van Vajra. Elk gebruik, voor welk gebruik dan ook van voornoemde teksten, documenten, foto's en gepresenteerde informatie, zelfs als het gaat over een gedeelte of een uittreksel uit voornoemde, kan enkel gebeuren na schriftelijke voorafgaande goedkeuring van VAJRA bvba.

Wordt verstaan onder gebruik: afdrukken of versturen van de gehele of gedeeltelijke informatie, onder welke vorm dan ook, bijvoorbeeld gedrukt, in elektronische vorm (e-mail) of via eender welke informatiedrager.

17. De koper verbindt er zich toe de bij ons aangekochte goederen niet via het Internet te verkopen, noch rechtstreeks noch onrechtstreeks (behalve mits schriftelijke toestemming van VAJRA BV).

18. In geval van betwisting zijn de rechtbanken te Brussel de enige bevoegde.

# Conditions Générales Delibio

## Article 1. Généralités

Les présentes conditions générales font partie intégrante de toute offre du fournisseur et s'appliquent à toute fourniture ayant fait l'objet ou non d'une offre spécifique et elles feront partie intégrante de tout contrat futur avec un client dans la mesure où il n'y est pas dérogé expressément par écrit et de commun accord.

Toutes autres conditions sont exclues, notamment celles résultant des conditions générales du client, même si ces dernières prévoient qu'elles sont seules valables.

Le fournisseur est distributeur de produits biologiques, étant une entreprise qui achète, stocke et revend des produits, sans en changer le conditionnement ou l'étiquetage.

Le client a l'obligation de se tenir informé et de respecter notamment les règlements (CE) n° 834/07 et 889/08 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques, ce qui exige que tout opérateur qui stocke des produits en vue de leur commercialisation ultérieure, soumette son entreprise au régime de contrôle.

Le client certifie qu'il a les qualifications et autorisations requises pour distribuer et commercialiser des produits biologiques (agricoles) et a notifié son entreprise auprès d'un organisme de contrôle agréé.

Le client est informé que dès que l'emballage ou l'étiquetage est modifié, il est considéré comme préparateur.

## Article 2. Offre et commande

Les confirmations de commande du fournisseur sont formulées sur base des renseignements fournis par le client. Le fournisseur n'assume aucune responsabilité pour des erreurs résultant de données inexactes, imprécises ou incomplètes, l'interprétation des données communiquées étant supposée acceptée par le client.

L'engagement du fournisseur n'est valable que pour les fournitures décrites dans la confirmation de commande.

Les conditions particulières du fournisseur peuvent préciser un délai maximum de validité de la confirmation de commande.

Les commandes confirmées ne pourront être annulées sous peine de remboursement des frais encourus.

Certaines fournitures sont livrées dans un conditionnement (vidange) qui reste propriété du fournisseur.

### **Article 3. Prix**

Les prix sont libellés en euros, TVA non comprise.

Toute augmentation de la TVA ou toute nouvelle taxe qui serait imposée entre le moment de la confirmation de commande et celui de la livraison est à charge du client.

Sauf stipulation contraire dans les conditions particulières, les prix s'entendent pour une livraison dans les établissements du client au lieu du siège social ou du siège d'exploitation.

Sauf stipulation des conditions particulières, les conditions de conservation d'entrepôt et la durée de péremption des fournitures sont connues du client lequel dispense le fournisseur d'en donner à chaque livraison les conditions.

### **Article 4. Paiement**

Les factures sont payables au siège social du fournisseur au plus tard 30 jours fin de mois après la date de facturation.

A défaut de paiement d'une facture à l'échéance, le paiement de la totalité des factures du client deviendra de plein droit et sans mise en demeure immédiatement exigible.

Toute facture impayée à l'échéance produira, de plein droit, et sans mise en demeure, un intérêt mensuel de retard de 1 %.



Toute facture impayée à l'échéance sera en outre, majorée de plein droit et sans mise en demeure, d'une indemnité forfaitaire de 15% du montant resté impayé à titre de dommages et intérêts.

Les réclamations portées en vertu des articles 9 et 10 ci-après ne dispensent pas le client du paiement à l'échéance.

Tout retard de paiement partiel ou total entraînera de la part du fournisseur la faculté de suspendre l'exécution de toute livraison de commande en cours jusqu'au jour du paiement.

Les traites et lettres de change et autres effets de commerce tirés par le fournisseur n'auront aucun effet quant à l'application des conditions générales de vente et n'entraînent pas novation.

## **Article 5. Modalités de livraison**

Sauf stipulation contraire dans les conditions particulières, les livraisons se font au lieu indiqué sur la confirmation de commande.

Le client supporte tous les risques relatifs aux produits vendus dès leur envoi en particulier ceux relatifs au transport, même si le fournisseur se charge de celui-ci et de son organisation.

Le client devra rendre ses locaux disponibles pour permettre la livraison 24 h sur 24. A défaut, les marchandises ne sont pas livrées et sont facturées. Elles restent disponibles pour une livraison dans les établissements du fournisseur dans les 48 heures au plus tard à compter de l'expédition d'un avis informant le client du défaut de livraison. Le retard dans la livraison étant imputable au client celui-ci en assume tous les risques.

Le fournisseur se réserve le droit d'effectuer des fournitures partielles, hormis le cas d'une livraison globale expressément demandée par le client.

## **Article 6. Délai de livraison**

Sauf garantie express donnée dans les conditions particulières, les délais de livraison mentionnés dans les conditions particulières ne sont pas des délais de rigueur.

La responsabilité du fournisseur ne pourra être engagée que si un retard est important et imputable à sa faute lourde.

## **Article 7. Résolution**

Le fournisseur est en droit de résoudre la vente, de plein droit, par une notification au client de sa volonté par lettre recommandée, en cas d'inexécution grave par le client d'une de ses obligations contractuelles, notamment s'il s'abstient de prendre livraison des fournitures dans le délai qui lui est imparti, s'il est en retard de paiement pour une facture de plus de 30 jours calendrier, ou s'il s'avère qu'il n'exécutera pas ou risque sérieusement de ne pas exécuter l'une de ses obligations principales, et ce avant même, que cette obligation soit exigible.

En ce cas, le client ou ses ayants droit s'obligent à restituer les fournitures dans les 24 heures.

En cas de résolution, le client est redevable d'une indemnité égale aux sommes versées à valoir sur le montant des fournitures avec un minimum, de 30% du montant des commandes en ce non compris les frais d'expédition, de transport et des autres frais inhérents à la commande.

## **Article 8. Réserve de propriété**

Les produits livrés et les conditionnements restent la propriété du fournisseur jusqu'au complet paiement du prix.

### Article 9. Agréation

Les produits et leur conditionnement sont certifiés conformes à la réglementation européenne et belge. Le client accepte de se soumettre aux dispositions applicables et à les respecter sans que la responsabilité du fournisseur ne soit engagée pour des défauts de respect de ces dispositions par le client.

Les fournitures livrées sont censées être agréées par le client, 12 heures au plus tard après la livraison, sauf réclamation précise et détaillée notifiée avant l'expiration de ce délai par lettre recommandée.

L'agrégation couvrira tous les défauts apparents, c'est-à-dire tous ceux qu'il était possible au client de déceler au moment de la livraison ou dans les 12 heures qui ont suivi par un contrôle attentif et sérieux.

## **Article 10. Garantie**

Le fournisseur certifie avoir la marque belge pour les produits biologiques étant le label Biogarantie ®. Cela identifie le produit bio et permet au consommateur de le reconnaître facilement et sans hésitation.

Les activités du fournisseur (DELIBIO sprl) sont certifiées par l'organisme de contrôle CERTISYS : BE-BIO-01

Le fournisseur garantit les fournitures vendues contre les vices cachés pendant une période de 24 heures à compter de la livraison, aux conditions qui suivent :

Le défaut affecte l'usage et la consommation du produit le rendant impropre à la consommation normale auquel il est destiné ou à un usage spécial expressément mentionné dans les conditions particulières de la vente.

La fourniture a été conservée et utilisée de manière appropriée.

La fourniture aura été conservée et utilisée par le personnel qualifié et compétent.

Pour pouvoir invoquer le bénéfice de la garantie, le client devra notifier toute réclamation relative à des vices cachés par lettre recommandée dans un délai maximum de 12 heures après qu'il ait constaté les défauts.

La garantie est limitée au remplacement par un produit identique ou similaire livré de manière gratuite avec enlèvement des fournitures affectées d'un vice à l'exclusion de la résolution de la vente pour les fournitures non affectées d'un vice.

## **Article 11. Limitation de responsabilités**

Le fournisseur n'est tenu à aucun dommage et intérêt pour accident aux personnes, dommage à des biens manque à gagner ou tout autre préjudice découlant directement ou indirectement des défauts des fournitures.

## **Article 12. Force majeure**

Le fournisseur n'est pas responsable de l'inexécution d'une quelconque de ses obligations dès lors que la preuve est rapportée que l'inexécution est due à un empêchement indépendant de sa volonté et que toutes les dispositions ont été raisonnablement prises pour palier à l'événement constitutif de force majeure.

Le fournisseur est exonéré de toute responsabilité aussi longtemps que le motif de force majeure subsiste.

L'événement constitutif de force majeure autorise le fournisseur à suspendre ses fournitures à résilier la vente en tout ou en partie.

## **Article 13. Droit applicable et compétence**

Les présentes conditions et le contrat qui en découle, sont exclusivement régis par le droit belge.

Tout litige directement ou indirectement relatif à nos relations contractuelles avec le client est de la compétence exclusive des Cours et Tribunaux de notre siège social.

## **Article 14. Arbitrage**

Tout litige sera soumis à l'arbitrage en application des articles 1676 et suivants du Code Judiciaire.

Les présentes conditions générales de vente sont censées constituer l'engagement du fournisseur et du client de manifester leur volonté de recourir à l'arbitrage.

Il est exclu que les conditions générales de vente soient considérées comme une convention d'arbitrage conclue avant la naissance du litige.

Le tribunal saisi d'un litige doit se déclarer incompétent en raison de la présente clause.

L'arbitre sera désigné soit de commun accord, soit par chacune des parties.

A défaut d'accord le Président du tribunal de première instance statuant sur requête de la partie la plus diligente désignera l'arbitre. Le tribunal arbitral statue de manière définitive.

La sentence rendue aura autorité de la chose jugée lorsqu'elle a été notifiée conformément à l'article 1.702 alinéa 2 du code judiciaire et elle ne peut plus être attaquée devant l'arbitre.

La sentence arbitrale ne peut être attaquée devant le tribunal que par la voie de l'annulation.